

**Correspondant:** 

Mme Sophie CANARD, Directrice générale

Tél.: 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 02 mai 2024

### **ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

# Lundi 13 mai 2024 à 19h30 en la Salle Etang, Espace Winson - 1er étage

Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

La séance est également retransmise en direct sur internet (lien sur le site de la Ville).

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

Sophie CANARD

Gaëtan de BILDERLING

## **ORDRE DU JOUR**

# **EN SÉANCE PUBLIQUE**

### Approbation du PV du conseil \*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 avril 2024

#### Finances \*

2. Comptes annuels communaux 2023

Il est proposé au conseillers d'approuver les comptes de l'exercice 2023. Le compte communal de l'exercice 2023 est présenté par la Directrice financière et se clôture:

- au service ordinaire, par un boni budgétaire de 1.565.910,13 € et un boni comptable de 1.694.823,27 €.
- au service extraordinaire, par un mali budgétaire de 169.874,22 € et un boni comptable de 4.468.025,73 €.

### Fabriques d'église - Tutelle \*

3. Compte 2023 de la Fabrique d'église de Sart-Eustache

Le compte pour l'année 2023 de la Fabrique d'église de Sart-Eustache présente un résultat comptable de 4.858,48 €.

Ce compte a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 08 avril 2024.

# Marchés publics \*

4. Achat d'un véhicule utilitaire neuf équipé d'une benne basculante et d'un coffre - Fixation des conditions et choix du mode de passation

Il est proposé au Conseil communal de choisir le mode de passation et de fixer les conditions du marché public "Achat d'un véhicule utilitaire neuf équipé d'une benne basculante et d'un coffre", à savoir la procédure négociée sans publication préalable.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 45.454,54 € hors TVA ou 55.000,00 €, 21% TVA comprise.

5. Marché de Travaux - Rénovation énergétique du Centre sportif de Sart-Saint-Laurent - Gros oeuvre et parachèvements. Fixation des conditions et choix du mode de passation Il est proposé au Conseil communal de fixer les conditions du marché public de travaux "Rénovation énergétique du Centre sportif de Sart-Saint-Laurent - Gros oeuvre et

parachèvements".

Le montant estimé s'élève à 2.407.784,88 € hors TVA ou 2.913.419,70 €, 21% TVA comprise. Des subsides Infrasports seront perçus, à hauteur de 70% des dépenses subsidiables + 5% de majoration pour frais généraux.

- 6. Marché de Travaux Rénovation énergétique du Centre sportif de Sart-Saint-Laurent Menuiseries intérieures. Fixation des conditions et choix du mode de passation II est proposé au Conseil communal de fixer les conditions du marché public de travaux "Rénovation énergétique du Centre sportif de Sart-Saint-Laurent Menuiseries intérieures". Le montant estimé s'élève à 159.591,30 € hors TVA ou 193.105,47 €, 21% TVA comprise. Des subsides Infrasports seront perçus, à hauteur de 70% des dépenses subsidiables + 5% de majoration pour frais généraux.
- 7. Travaux d'infrastructure ORES enfouissement du réseau basse tension sur les places du Marché et du Chapitre Approbation des conditions et du mode de passation II est proposé aux conseillers d'approuver le mode de passation d'un marché avec ORES pour l'enfouissement de réseau de basse tension sur les places du Marché et du Chapitre, pour un montant estimé de 50.000 euros HTVA ou 60.500 euros TVAC.

### **Enseignement \***

8. Appel à candidatures à une fonction de directeur.trice d'école - Admission au stage - Fosses I - Modification.

Suite à une erreur matérielle, il est proposé au Conseil communal d'approuver la modification de l'appel à candidatures à une fonction de directeur.trice d'école pour Fosses I.

### ATL \*

9. Formation des accueillantes sous statut ALE - Convention de partenariat
Il est proposé au Conseil communal une convention de partenariat entre l'Agence locale pour
l'Emploi de Fosses-la-Ville et la Ville, dans le cadre de la formation des accueillantes travaillant
sous statut ALE.

#### <u>Jeunesse</u>

10. Convention de partenariat pour la réalisation de l'opération "Eté solidaire, je suis partenaire" 2024

La proposition de convention vise la mise en place d'un partenariat avec l'AMO Basse-Sambre, le CPAS et le Centre culturel, pour l'édition 2024 de l'action « Eté solidaire, je suis partenaire ». Ce partenariat s'inscrit dans une volonté conjointe de mener à bien le projet par la mise en commun des expertises spécifiques de chaque partenaire. L'objectif est d'encadrer au mieux les jeunes qui seront engagés pendant l'été pour participer de manière active et positive à l'embellissement de leur quartier, via la réalisation d'un projet utile à la communauté.

## Affaires générales \*

11. Prêt de matériel aux écoles, associations et entités consolidées - proposition de convention de collaboration

Il est proposé au Conseil communal une convention de collaboration avec la société Allo Chapi pour le prêt et la location de matériel (tonnelles, tables, bancs, podiums, matériel électrique,...) aux associations, écoles et citoyens.

- 12. Convention de synergie entre la Ville et le CPAS de FOSSES-LA-VILLE service logement Afin de formaliser la collaboration existante entre la Ville et le CPAS en matière de logement, il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention de synergies pour le service logement. Cette convention permettra un travail coopératif entre les deux institutions, tout en maintenant l'autonomie de chacune.
- 13. Service de médiation communale accord de collaboration et règlement du service Il est proposé au Conseil communal de mettre en place un service de médiation, qui permettra aux citoyens de s'adresser à une personne neutre lorsque les relations avec l'Administration ne rencontreraient pas les garanties de qualité du service public.

Ce service sera pris en charge par le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.

Afin d'organiser cette collaboration, il est proposé un accord de collaboration ainsi qu'un règlement du service de médiation communale.

14. Supracommunalité - projet de régie communale autonome de gestion d'une piscine sur le territoire de Jemeppe-sur-Sambre.

Il est proposé, dans un cadre supracommunal, que la Ville adopte une convention de partenariat

avec la commune de Floreffe et la commune de Jemeppe-sur-Sambre afin de permettre aux écoles établies sur le territoire de Jemeppe-sur-Sambre ainsi qu'aux écoles communales de Fosses-la-Ville et de Floreffe de réinscrire au programme l'apprentissage de la natation.

Ce partenariat aura également pour objectif de trouver une solution conjointe pour les questions relatives au transport scolaire.

Cette convention a pour objectif d'établir les bases d'une collaboration supracommunale concrétisée par la création d'une régie communale autonome de gestion de la piscine de Moustier-sur-Sambre, par la commune de Jemeppe-sur-Sambre.

La Ville s'engage à verser un montant extraordinaire unique de 1 euro par habitant afin de participer aux travaux de rénovation et agrandissement de la piscine; ainsi qu'un montant ordinaire liée au tarif préférentiel qui sera fixé dans une convention ultérieure, entre les 3 communes et la régie communale autonome.

- 15. La Terrienne du Crédit social SCRL Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2024 Il est proposé aux conseillers d'approuver l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la SCRL.
- 16. Intercommunale BEP Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024
  Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points mis à l'ordre du jour des prochaines
  Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale.
- 17. Intercommunale BEP Environnement Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points mis à l'ordre du jour des prochaines Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale.

- 18. Intercommunale BEP Expansion Economique Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024
  - Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points mis à l'ordre du jour des prochaines Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale.
- 19. Intercommunale IDEFIN- Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2024 Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points mis à l'ordre du jour des prochaines Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale.
- 20. Intercommunale INASEP- Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024

  Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale.
- 21. Elections du Parlement européen, de la Chambre des représentants et des Parlements de communauté et région 9 juin 2024 lieux d'affichage public.

  Ratification

Il est demandé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal, prise en sa séance du 21 mars 2024, relative aux emplacements des affichages publics pour les élections simultanées du 09 juin 2024.

### À HUIS CLOS

#### **Enseignement \***

- 22. Ratification des décisions du Collège communal du 28 mars 2024

  Les décisions prises par le Collège communal concernant les désignations de deux personnes dans des emplois vacants sont soumises au Conseil communal pour ratification.
- 23. Ratification d'une décision du Collège communal du 4 avril 2024

  La décision prise par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne absente pour cause de maladie est soumise au Conseil communal pour ratification.
- 24. Ratification des décisions du Collège communal du 11 avril 2024
  Les décisions prises par le Collège communal concernant la demande d'un congé pour prestations réduites en cas de maladie d'une personne et son remplacement sont soumises au Conseil communal pour ratification.

Les dossiers repris dans le présent ordre du jour sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée. Les conseillers peuvent également les consulter sur simple rendez-vous auprès de la Directrice générale. Les projets de délibération sont accessibles aux citoyens sur le site internet: conseilcommunal.be